

LA HAUTE-MEUSE... transparente

Bulletin d'information • n°77 • Septembre 2014



Sommaire

Gestion

p. 2 - 3 : Planchers de pêche et embarcadères en Haute-Meuse : quel avenir pour les ouvrages non entretenus ?

Bilan

p. 4 : Un nouvel outil pédagogique des Amis de la Terre sur l'eau inauguré lors du Big Jump

p. 5 : Une semaine karstique à Mettet

Agenda

p. 5 : Festival Nature Namur : focus sur les activités «Eau»

p. 6 - 7 : Visite de stations d'épuration, ORP et fête de l'environnement

Dans la continuité des activités menées au cours des deux dernières années, une nouvelle « semaine karstique » s'est tenue fin juin à Oret. Conduite par la CWEPSS et financée par CRHM, cette manifestation a permis une information et une sensibilisation générale (en particulier à destination des écoles) concernant la vulnérabilité des eaux souterraines. Organisée en étroite collaboration avec la commune de Mettet, elle a permis de toucher un public de proximité en proposant des activités en rapport avec la spécificité des sites concernés.

Dans une autre thématique, une nouvelle législation relative aux planchers de pêche et embarcadères le long des voies navigables et la relance d'un groupe de travail du CRHM sur le sujet a conduit l'Administration wallonne à adopter de nouvelles mesures. Je vous propose de les découvrir dans l'article consacré à cette thématique. Je vous invite également à parcourir, en rubrique agenda, les prochaines activités de nos partenaires.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM



Gestion

PLANCHERS DE PÊCHE ET EMBARCADÈRES EN HAUTE-MEUSE : QUEL AVENIR POUR LES OUVRAGES NON ENTRETENUS ?

Bien que leur propriétaire soit tenu de les entretenir, la Meuse comporte un certain nombre d'embarcadères et de planchers de pêche dans un état de délabrement plus ou moins avancé. Partant de ce constat, avec l'aide d'une nouvelle législation, l'Administration wallonne qui a en charge la gestion du fleuve (SPW-DGO2-Direction des Voies hydrauliques de Namur) a mis en place une procédure visant à améliorer cette situation. Elle a également souhaité travailler en concertation avec les acteurs de terrain en répondant positivement à une sollicitation des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse, notamment la Fédération Francophone de Ski Nautique et Wakeboard. Celle-ci s'inquiétait des problèmes causés, tant au niveau sécuritaire qu'esthétique, par certains ouvrages (embarcadères laissés à l'abandon, barres qui sortent de la berge, percement, manque de planches, barres sous l'eau...).

Sur cette base, la Direction de la Réglementation et des Droits aux Usagers (SPW/DGO2/DRDU) a été chargée d'envoyer un courrier d'information à tous les propriétaires d'ouvrages, appelés aussi permissionnaires ou impétrants, le long des voies navigables en Wallonie. Ce courrier datant d'avril 2013 informait les propriétaires des ouvrages que si leur ouvrage occupait toujours le domaine public, une demande de nouvelle autorisation devait être introduite pour régularisation (avec paiement du droit de dossier).



© L. Vernailen



© C. Dammaerts



© C. Dammaerts



© F. Mouchet

Les titres d'autorisation pour le placement de planchers de pêche et d'embarcadères font l'objet de conditions particulières définies par le SPW

Des évolutions dans la législation depuis 2013

De nombreux ouvrages en bord de Meuse ne sont donc pas en conformité. Consciente de ce problème, la Wallonie s'est dotée d'une nouvelle législation entrée en vigueur au 01 janvier 2013¹ qui précise notamment que toutes les autorisations sur le domaine public qui ont 30 ans ou plus sont réputées échues.

Exemples d'embarcadères détériorés

Si l'ouvrage n'est pas conforme, un courrier de demande de mise en conformité est adressé à l'impétrant (avec un délai pour se mettre en ordre). Passé ce délai, et en l'absence de changement, un procès-verbal de constat/mise en demeure est adressé par la DGVN (Direction de la Gestion des Voies navigables) au contrevenant lui fixant un ultime délai pour la mise en conformité

1. Arrêté du Gouvernement wallon du 06/12/2012 portant exécution de l'article 3, paragraphe 4 du Décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques

de son ouvrage. En cas de non-respect, il y a enlèvement de l'ouvrage par l'Administration et remise en état aux frais du contrevenant. A noter que les impétrants qui n'ont pas payé leur droit de dossier après introduction de la demande de renouvellement ont été considérés comme renonçant à leur plancher de pêche ou embarcadère de plus de 30 ans.



Enlèvement d'embarcadères abandonnés (Direction des Voies hydrauliques de Namur, 26 mai 2014)

Une concertation entre partenaires du CRHM

Un groupe de travail « planchers de pêche et embarcadères en Haute-Meuse » s'est réuni au cours des derniers mois dans le cadre du CRHM. Il est composé de fonctionnaires du SPW, de représentants communaux, de la Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise, de la Fédération Francophone de Ski Nautique et Wakeboard et de la Fédération Francophone de Yachting belge. Le groupe s'est interrogé sur les critères à retenir pour l'implantation des nouveaux planchers de pêche et embarcadères le long de la Meuse, ainsi que pour leur renouvellement. Plusieurs dispositions sont déjà d'application suite aux réflexions entamées sur le sujet par un groupe de travail fin des années 90, jusqu'en 2001. Néanmoins, une actualisation de celles-ci, en accord avec la nouvelle législation, est apparue nécessaire. Le tableau ci-dessous présente les principales dispositions déjà d'application et les mesures complémentaires adoptées cette année par le groupe de travail.

	Embarcadère	Plancher de pêche
Pré-requis pour une demande	Un embarcadère/bateau immatriculé pour les particuliers. Un embarcadère/demandeur HORECA situé à proximité de la Meuse. Preuve d'immatriculation nécessaire	Posséder un permis de pêche type B/plancher. En cas de transfert (reprise d'ouvrage), nécessité d'un acte de cession dûment mandaté et signé des deux parties
Dimensions	Raisonnable par rapport aux dimensions de l'embarcation. Exigé pour les nouvelles demandes, souhaité pour les reprises	Maximum 2 mètres x 1 mètre
Distance entre ouvrages	5 mètres minimum de bord à bord (pour les nouvelles demandes uniquement)	
Redevance	15 €/m ² en 2013 (depuis AGW du 06/12/2012) indexable chaque année	Redevance minimale (30 € en 2013) indexable chaque année
Escalier public et rampe de mise à l'eau	Interdiction à proximité (sauf exceptions)	
Caractère démontable et identification	Obligation d'être démontable et identifiable / interdiction de placement de matériel fixe à demeure (ex : siège sur l'ouvrage)	
Secteurs « naturel » et d'intérêt paysager	Interdiction d'implantation d'embarcadères pour les nouvelles demande. Pour les renouvellements et les transferts : avis préalable du DNF	Planchers en bois uniquement
Hauteur de placement	30 à 40 centimètres du niveau normal de l'eau du bief	
Potences et mains courantes	Enlèvement des potences en dehors des périodes autorisées (du 01/06 au 15/10). Nécessité de s'intégrer d'un point de vue paysager tant dans le choix des coloris que des matériaux	
Bouées de pêche	Respect des prescriptions fédérales (matériaux, couleurs)	

Conditions d'octroi des titres d'autorisation pour les planchers de pêche et les embarcadères en Haute-Meuse

En conclusion

Un important travail de remise en état du domaine public vis-à-vis des ouvrages non conformes a débuté en 2013. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine dont les effets commencent seulement à être visibles. Bien qu'aidé par une nouvelle législation, les procédures peuvent néanmoins rester très longues, notamment pour atteindre les propriétaires. Au-delà de la sollicitation directe de l'administration, le rôle des fédérations de nautisme et des pêcheurs dans la diffusion de cette information vis-à-vis de leurs membres est essentiel pour mener à bien cette action.

UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE DES AMIS DE LA TERRE SUR L'EAU INAUGURÉ LORS DU BIG JUMP

L'eau est précieuse et vitale pour toute vie sur Terre. Les Amis de la Terre l'ont compris depuis bien longtemps. C'est pourquoi, ils s'attèlent d'une part, à sensibiliser les citoyens à gérer cette ressource de manière durable et d'autre part, à valoriser l'eau de pluie. Dans cette optique, ils ont conçu récemment de nouveaux panneaux didactiques afin d'informer le public sur la manière d'économiser l'eau et de protéger sa qualité. Ce projet de sensibilisation à l'eau est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois entre 5 volontaires de la locale de Namur et 2 salariées. Cette collaboration a permis de mettre sur pied 5 panneaux sur les thèmes suivants : pollution domestique de l'eau, produits d'entretien écologiques, rareté de l'eau douce, économies d'eau à la maison et potabilisation de l'eau de pluie. Intéressé par cette initiative, le Contrat de rivière Haute-Meuse a contribué financièrement à une partie du projet. A ce travail peut s'ajouter 3 panneaux complémentaires traitant de la toilette sèche (toilette n'utilisant pas d'eau

mais nécessitant l'apport de litière végétale. Elle permet de valoriser nos déjections pour la fertilisation des sols après compostage). Une nouvelle maquette de potabilisation de l'eau a aussi vu le jour. Elle valorise le parcours de l'eau de pluie, de la gouttière au robinet, par l'intermédiaire de matériel grandeur nature ! Enfin, les enfants n'ont pas été oubliés puisque un conte les emmène en terres marocaines en narrant l'histoire vraie d'une petite fille allant chercher, chaque matin, l'eau à la source.

Ce nouvel outil pédagogique a été inauguré au club d'aviron RCNSM à Wépion, le 13 juillet dernier, lors du Big Jump (au même moment un peu partout en Europe, des citoyens sautent ensemble pour revendiquer des eaux de rivières propres)



© M. Naniot

Les panneaux d'exposition sont disponibles auprès du secrétariat des Amis de la Terre. Des contes peuvent aussi être proposés aux enfants



© M. Naniot



© M. Naniot

La Cellule de coordination du CRHM et les Amis de la Terre souhaitent diffuser à grande échelle ce nouvel outil. N'hésitez donc pas à contacter le secrétariat des Amis de la Terre si vous êtes intéressés par le prêt de celui-ci :

contact@amisdelaterre.be ou 081/39 06 39.

Astrid Naniot
ASBL Les Amis de la Terre-Belgique

UNE SEMAINE KARSTIQUE À METTET

Pour sensibiliser la population à l'existence, la richesse, la vulnérabilité et l'intérêt des sites karstiques et des eaux souterraines en Haute-Meuse, la CWEPSS organise depuis janvier 2012, dans le cadre d'une convention avec le CRHM, un ensemble d'actions d'animation et de sensibilisation (voir bulletin n°68 de juin 2012). La dernière action menée dans ce projet fut l'organisation d'une semaine karstique à Oret entre le 23 et le 28 juin 2014.

Dans ce cadre, des animations pédagogiques ont été proposées à 300 élèves des écoles primaires de la commune de Mettet. Centrées sur le cycle de l'eau et la découverte du milieu souterrain de leur région, elles étaient basées sur une exposition d'une trentaine de panneaux complétée de maquettes illustrant la circulation souterraine des eaux (traçage simulé) ainsi qu'une très parlante «colonne de percolation».



Une excursion entre Oret et Biesmerée à destination du grand public a clôturé cette semaine dédiée au karst. Elle fut l'occasion, pour la quarantaine de participants, de découvrir plusieurs sites d'exception et pourtant méconnus :

- **Le trou des nutons** avec ses dolines affectant le sud du village d'Oret
- La superbe **sablère de Mettet** (en activité) exploitant les terrains piégés dans un paléokarst (voir photo en page de garde)
- Les **zones de contraintes karstiques** et la fragilité du milieu karstique en amont de Biesmerée
- Le **captage Lepoivre** (ancienne carrière calcaire exploitée par la SWDE)



15 classes primaires de Mettet ont bénéficié des explications averties de spécialistes du monde souterrain

AGenda

FESTIVAL NATURE NAMUR : FOCUS SUR LES ACTIVITÉS « EAU »

Vendredi
10/10
Dimanche
19/10

OBSERVATION DE LA FAUNE-FLORE ET DES HABITATS NATURELS

Balade naturaliste

RHISNES (LA BRUYERE)

Domaine d'Arthey et environs, la vallée du Houyoux

A prendre : Bottines ou bottes, vêtements adaptés à la météo

Accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite, distance : 3km

Guide DNF : B. SNOECK

RDV : Au cimetière, rue de la Falize à 5080 Rhisnes de **14h à 17h**

ORGANISATEUR : SPW-DNF

CONTACT : Réservation souhaitée auprès du DNF : Marisa FANZUTTI - 081/71 53 65 ou marisa.fanzutti@spw.wallonie.be - Infos: 0475/50 10 70



Samedi
11/10



BALADE NATURALISTE À VÉLO, VALLÉE DE LA MEUSE NAMUROISE

Balade naturaliste

NAMUR

*Paysages mosans et découverte de la nature autour du fleuve. (20 km) Guide : B. SNOECK
A prendre : Vélo, gilet fluo, vêtements adaptés, jumelles*

RDV : Auberge de Jeunesse de La Plante, av. Félicien Rops 8 à 5000 Namur de **14h à 17h**

ORGANISATEURS : SPW-DNF

CONTACT : Réservation souhaitée auprès du DNF : Marisa FANZUTTI - 081/71 53 65 ou marisa.fanzutti@spw.wallonie.be - Infos: 0475/50 10 70

Samedi
11/10



DÉCOUVERTE DE LA MARE - *Activité nature*

OHEY

*Observer le vent à la surface de l'eau, toucher les joncs, dessiner la couleur de l'eau.
Découvrir la mare et ses hôtes, à pattes, à ailes ou à nageoires
A prendre : Chaussures de marche, vêtements adéquats*

RDV : Rue Bois d'Ohey, à hauteur du n° 306 (station INASEP), 5350 Ohey de **9h30 à 12h30** et de **13h à 16h30**

ORGANISATEURS : Réseau des CRIE de Wallonie (CRIE de Modave)

CONTACT : Inscription indispensable à valerie.grandjean@festivalnaturenamur.be

Dimanche
12/10



DÉCOUVERTE DU FONDS HUMIDE DE BAIVE ET DE SES ENVIRONS

Balade naturaliste

MAILLEN (ASSESE)

*A prendre : Chaussures et vêtements adéquats
Ne convient pas aux poussettes ni aux personnes à mobilité réduite*

RDV : Eglise de Maillen de **9h à 11h30**

ORGANISATEURS : D. Steenhaut

CONTACT : D. Steenhaut: 0477/88 08 63

Mardi
14/10



BALADE NATURE : ZONE HUMIDE, ÎLE VAS-T'Y-FROTTE, FAUNE ET FLORE, ESPÈCES ENVAHISSANTES - *Balade naturaliste*

NAMUR (LA PLANTE)

*A prendre : Bottines ou bottes, vêtements adaptés à la météo. Distance : 1 km
Accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Guide DNF : B. SNOECK*

RDV : Devant l'Acinapolis, rue de la Gare fleurie 16 à 5100 Jambes (côté gare) de **13h30 à 16h30**

ORGANISATEURS : SPW-DNF

CONTACT : Réservation souhaitée auprès du DNF : Marisa FANZUTTI - 081/71 53 65 ou marisa.fanzutti@spw.wallonie.be - Infos: 0475/50 10 70

Mercredi
15/10



VISITE GUIDÉE AU SEIN DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE DU « PACHIS DES CHEVAUX » - *Balade naturaliste*

CINEY

*Découverte d'une zone humide d'intérêt biologique
Caillebotis spécifiquement aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite ainsi que les enfants en poussettes. (1,5 km) Guides DNF : B. TIMSONET & P. HANSE*

RDV : Parking de la piscine, rue Pont Mouria 1 à 5590 Ciney de **14h à 16h30**

Pour les personnes souhaitant venir en train, possibilité de covoiturage à partir de la gare de Ciney

ORGANISATEURS : SPW-DNF

CONTACT : DNF: Réservation souhaitée auprès du guide DNF : Pierre HANSE - 0477/78 13 89.



Samedi
18/10

LA MEUSE, ILE DE DAVE, LA NATURE EN AUTOMNE, CHAMPIGNONS, OISEAUX, FRUITS... - Balade naturaliste

DAVE

A prévoir : Bottines ou bottes, difficilement accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Guides : B. SNOECK & E. ABTS Distance : 3 km

RDV : Eglise de Dave (5100) de **14h00 à 17h00**

ORGANISATEUR : SPW-DNF et E. ABTS

CONTACT : Réservation souhaitée auprès du DNF : Marisa FANZUTTI - 081/71 53 65 ou marisa.fanzutti@spw.wallonie.be - Infos: 0475/50 10 70



Dimanche
19/10

DÉCOUVERTE DES INSECTES AQUATIQUES DES COURS D'EAU

Activité nature

GESVES

Récolte d'échantillon, observation à la loupe binoculaire et identification didactique des petites bêtes de nos cours d'eau

RDV : Centre de Recherche Ovine (Rue du Strouvia, 18) à Faulx-les-Tombes de **14h30 à environ 16h30**.

ORGANISATEUR : Cellule de coordination du CRHM

CONTACT : Stéphane ABRAS - stephane.abras@crhm.be ou 081/77 55 04

VISITE DE STATIONS D'ÉPURATION, ORP ET FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT



Dimanche
05/10

JOURNÉE DÉCOUVERTE DES STATIONS D'ÉPURATION DE BRUMAGNE ET DINANT - Visite

LIVES-SUR-MEUSE (NAMUR) ET DINANT

Dans le cadre de la journée découvertes entreprises, venez découvrir les stations d'épuration de Brumagne et de Dinant au travers de visites guidées éducatives d'agents de l'INASEP.

Des animations ludiques pour les enfants sont programmées ainsi qu'un stand de fabrication de produits d'entretien écologiques animé par les Cellules de coordination du CRHM (Lives) et du CR Lesse (Dinant)

RDV : 1103, Chaussée de Liège à 5101 Lives-sur-Meuse de **10h à 17h** ET Chaussée d'Yvoir - 5500 Dinant de **10h à 17h**

ORGANISATEUR : INASEP

CONTACT : INASEP: 081/40.75.11



Samedi
15/11

MA COMMUNE PROPRE, JE PARTICIPE - Gestion

YVOIR ET DORINNE

A Yvoir : Nettoyage du centre du Village et des berges du Bocq (en collaboration avec le CRHM)

A Dorinne : Ramassage des déchets bordant les routes et réalisation des panneaux d'informations sur les différents déchets qui seront installés au porte du village (en collaboration avec le Plan Communal de la Nature et le comité des parents de l'école)

RDV : A Yvoir : sur la place de l'hôtel de ville - A Dorinne : sur la place du jeu de Balle **dès 10 h**

ORGANISATEUR : Commune d'Yvoir en Collaboration avec le Bep Environnement

CONTACT : Julien ROSIÈRE - 0496/44 85 54 ou julien.rosiere@yvoir.be



Samedi
22/11

FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT - Animation

EGHEZEE

Portes ouvertes dans le cadre de la semaine de l'environnement avec en clôture la remise des prix pour le concours « Façades fleuries & Jardins naturels » édition 2014. Présence d'un stand «Eau» de la Cellule de coordination du CRHM

RDV : Centre culturel d'Eghezée - Rue de la gare, 5 - 5310 Eghezée de **9h à 13h**

ORGANISATEUR : Commune d'Eghezée

CONTACT : Laurent FOHAL au 081/81 01 41 ou laurent.fohal@eghezee.be

Editeur responsable et Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be



Imprimé sur papier recyclé par
COPYHOUSE à Naninnes
tirage 3.800 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05) par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur) ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération de pêche de la Semois namuroise, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM), Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse, Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Pays de la Mollignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Université de Namur, Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : La sablière de Mettet à Oret (Georges Michel)